



Délibération n°2026-07-01/1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt - six, le 05 du mois de juin à 19 h 00, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : **BARRACHIN** Mireille,
BEAUQUIS Michel, **CHARVIER** Josette,
DUCRET Richard, **GRANGE** Thomas,
GUICHON Jérôme, **LASIA** Morgane
MIEVRE Catherine, **MOÏSE** Bastien,
REYMOND Régis, **SCOTTON** Edith,

Absents/excusés :

EXCOFFIER Pascal pouvoir à Catherine
MIEVRE
MALLET Emmanuelle
PINEL Bénédicte,
TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	21/05/2026
Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents : 11	
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

Secrétaire de séance : Mme SCOTTON Edith

Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants

Madame le Maire expose à l'assemblée que les Conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste).

- Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil municipal [effectif légal déterminé par l'article L. 2121-2 du CGCT (L. 284)], soit pour Saint-Sylvestre : 15 membres.
- Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.
- Le vote à lieu sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

En application de l'article L.284, il y a donc lieu de procéder à l'élection de trois 3 délégués titulaires et trois 3 délégués suppléants.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale datée du 1^{er} juin 2026,

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026,

Considérant que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants a lieu séparément.

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants

Composition du bureau électoral :

Mme SCOTTON Edith a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Mme Le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes à savoir Mmes BARRACHIN Mireille, CHARVIER Josette, GRANGE Thomas, DUCRET Richard

1. Sont candidats « délégués titulaires » :

- M. EXCOFFIER Pascal
- Mme TEYSSEDOU Marie
- Mme CHARVIER Josette

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme TEYSSEDOU Marie 15 voix
- Mme CHARVIER Josette 15 voix
- M. EXCOFFIER Pascal 15 voix

Sont élus « délégués titulaires » :

- Mme TEYSSEDOU Marie

- Mme CHARVIER Josette

- M. EXCOFFIER Pascal

2. Sont candidats « délégués suppléants » :

- Mme BARRACHIN Mireille

- M. REYMOND Régis

- Mme MIEVRE Catherine

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme BARRACHIN Mireille 15 voix

- M. REYMOND Régis 15 voix

- Mme MIEVRE Catherine 15 voix

Sont élus « délégués suppléants » :

- Mme BARRACHIN Mireille

- M. REYMOND Régis

- Mme MIEVRE Catherine

Après avoir procédé au vote, Madame le Maire proclame les résultats :

- **SONT ÉLUS délégués titulaires :** Mme TEYSSEDOU Marie, Mme CHARVIER Josette, M. EXCOFFIER Pascal,
- **SONT ÉLUS délégués suppléants :** Mme BARRACHIN Mireille, M. REYMOND Régis, Mme MIEVRE Catherine,

Appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2026.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire,

Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance

Edith SCOTTON



